



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

Info Partenaires

L'ACTUALITÉ DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CHARENTE-MARITIME

RÉUNION PARTENAIRES

Lundi 3 juin 2024 à partir de 14h

La Rochelle

Jeudi 20 juin 2024 à partir de 9h

Saintes



SOMMAIRE

1 - Le bilan partenarial 2023 et la stratégie partenariale associée

2 - Les parcours attentionnés

3 - L'évolution de l'offre de services en ligne pour les 900 partenaires fédérés

4 - L'accès aux droits et aux soins, découverte d'un nouveau partenaire acteur terrain

...Pause 12 mn

5 - La prévention et l'exercice coordonné en CPTS

6 - La médiation

7 - L'accompagnement des assurés par les partenaires (conventionnés ou fédérés) en 2024 et l'évaluation

8 - Réponses aux questions posées par les partenaires lors de l'inscription et temps d'échange – Enquête de satisfaction en ligne



1

LE BILAN PARTENARIAL 2023 → →
ET LA STRATÉGIE PARTENARIALE ASSOCIÉE



LE BILAN PARTENARIAL 2023 ET LA STRATÉGIE PARTENARIALE ASSOCIÉE

L'égalité d'accès aux soins est, avec la qualité des soins et la solidarité, l'un des 3 principes fondateurs de l'Assurance Maladie depuis 1945.

L'Assurance Maladie, au niveau national, s'est engagée dans une offre de service importante à destination des assurés, et aussi des partenaires terrain pour cette nouvelle année de convention d'objectifs et de gestion 2023-2027.

Parmi les 6 axes retenus figurent :

- Garantir aux usagers une offre de services performante et personnalisée,
- Assurer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins,
- Faire de la prévention, des enjeux de la transition écologique et de la santé publique un marqueur de l'engagement de l'Assurance Maladie.

LE BILAN PARTENARIAL 2023 ET LA STRATÉGIE PARTENARIALE ASSOCIÉE LES INFORMATIONS EN LIGNE

Le site partenaires : des informations utiles, des échanges facilités, des offres destinées à vos publics → → →



à vos favoris (ou Ctrl-D)

Abécédaire > A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

LE BILAN PARTENARIAL 2023 ET LA STRATÉGIE PARTENARIALE ASSOCIÉE

LES INFORMATIONS EN LIGNE

Mise à jour du site partenaires

Une vingtaine de services dont plusieurs circuits courts sont accessibles en ligne, via smartphone, tablette ou ordinateur.

Les partenaires peuvent ainsi :

- transmettre un signalement de renoncement aux soins depuis le terrain,
- transmettre un dossier de C2S ou autre information directement au pôle concerné via DepotDoc,
- commander des dépliants,
- prendre rdv pour un examen de prévention en santé...



Envoi des newsletters mensuelles + nouvelle NL trimestrielle → → →

Adressées aux 900 partenaires fédérés, les newsletters sont mensuelles, auxquelles s'ajoutent quelques hors séries thématiques. Nouvelle depuis juin, la NL trimestrielle destinée à l'accompagnement des travailleurs indépendants.

Les partenaires peuvent interagir via les contacts du site partenaire. Si un nouveau partenaire souhaite en devenir destinataire, il peut utiliser les modalités de contact.

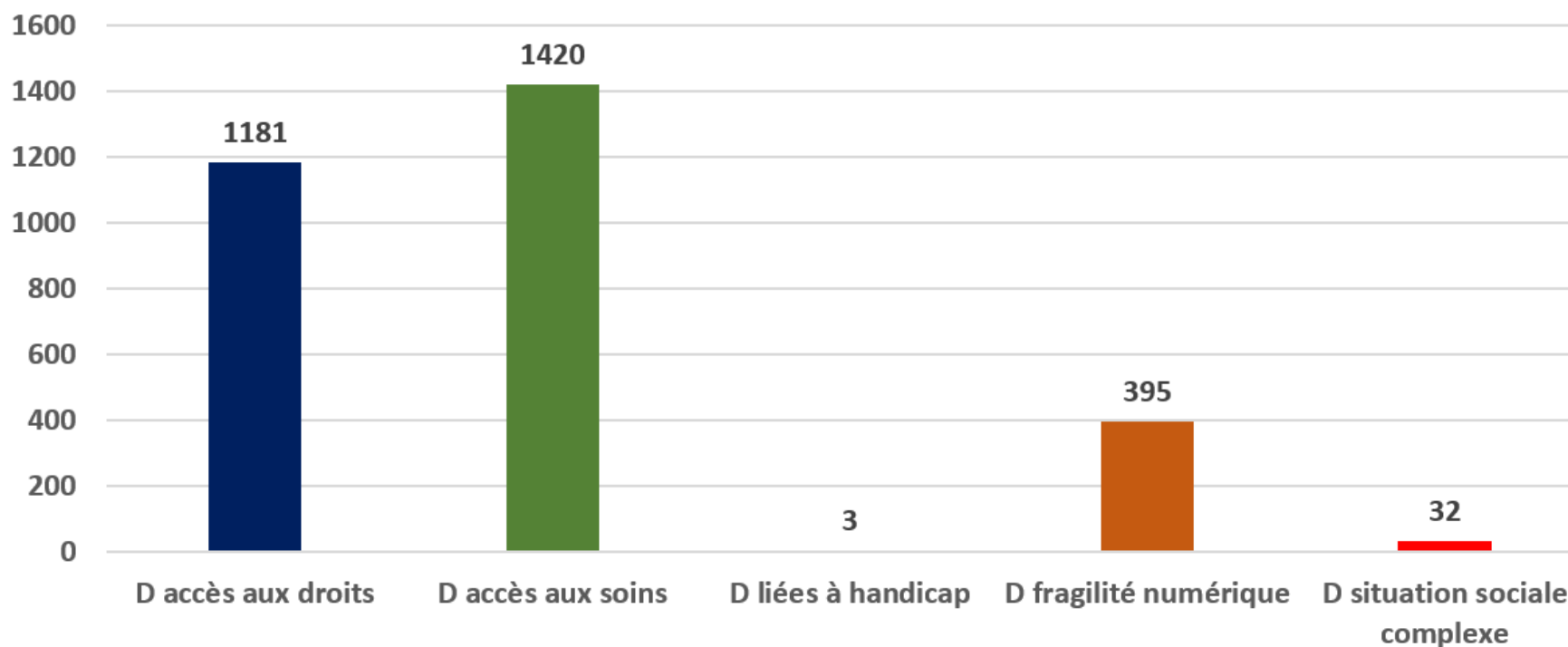
LE BILAN PARTENARIAL 2023 ET LA STRATÉGIE PARTENARIALE ASSOCIÉE - RETOUR MISAS

Localement, les CPAM doivent répondre notamment aux assurés et leur apporter les meilleures prestations possibles auxquelles ils ont droit. La Caisse de la Charente-Maritime assure ainsi un service continu à près de 630 000 bénéficiaires de prestations, à l'aide majoritairement de processus d'industrialisation tels que la carte Vitale, le compte ameli...

Pour autant, comment contacter les assurés qui ne viennent pas en accueil et n'ont pas de compte ameli demeure encore et toujours une préoccupation de fond.

Pour 2023, la **Mission accompagnement santé**, à travers le suivi du renoncement aux soins et de l'Aller vers, ainsi que le suivi des **24 parcours attentionnés** ont pu concourir à cet objectif, avec le soutien sur le terrain du réseau des 900 partenaires fédérés, dont les 90 conventionnés.

LE BILAN PARTENARIAL 2023 ET LA STRATÉGIE PARTENARIALE ASSOCIÉE – RETOUR MISAS – LES SAISINES ET LES DIFFICULTÉS DU RENONCEMENT



→ Il y a en moyenne 1,5 difficultés par saisine

LE BILAN PARTENARIAL 2023 ET LA STRATÉGIE PARTENARIALE ASSOCIÉE – RETOUR SUR LES EXAMENS DE PRÉVENTION EN SANTÉ



Les examens de prévention en santé sont réalisés collectivement sur Saintes, Niort et Angoulême ; individuellement sur Niort et Angoulême. → → →

- 203 réalisés sur le Centre d'Examens de Santé 16,
- 273 sur l'antenne saintaise du CES16
- 999 sur le CES 79.



A noter : les supports affiches et dépliants sont accessibles en téléchargement sur le site, et en commande en ligne.

LE BILAN PARTENARIAL 2023 ET LA STRATÉGIE PARTENARIALE ASSOCIÉE – PARCOURS ATTENTIONNÉ JEUNES EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES

Au regard de l'accès aux droits et aux soins, 4212 situations de jeunes en contrat apprentissage, Garantie Engagement Jeune ou encore PACEA* ont été suivies par la CPAM, dans le respect des normes RGPD.

1314 provenaient des Missions Locales et 2898 des CFA (centre de Formation pour Adultes).

En cours d'année, environ 727 jeunes ont depuis régularisé leur situation.

Parmi ces jeunes, 507 jeunes bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation entre 16 et 18 ans ont pu être autonomisés, devenant ouvriers de droits. Ils étaient auparavant ayant droits de leurs parents.

* *Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie*

LE BILAN PARTENARIAL 2023 ET LA STRATÉGIE PARTENARIALE ASSOCIÉE – ACTION JEUNES ET PARTENAIRES TERRAIN - LE VILLAGE « MES TIPS SANTÉ »

La CPAM, en collaboration avec la communauté d'agglomération et la Ville de **La Rochelle** a organisé le village Mes tips santé à l'attention des jeunes de 18 à 25 ans, le 18 septembre 2023 sur l'esplanade Eric Tabarly.



500 jeunes venus principalement en groupes accompagnés par les partenaires ont pu bénéficier des jeux et des animations proposées par les 17 partenaires présents, ainsi que la CPAM.

Cette expérimentation sera reconduite en 2025 sur le département, avec une formule qui devrait permettre à l'Assurance Maladie d'être présente sur plusieurs territoires, et de rencontrer davantage de jeunes. → → →



2

LES PARCOURS ATTENTIONNÉS



LES PARCOURS ATTENTIONNÉS

24 parcours attentionnés assurés structurent actuellement notre offre de services dédiée aux assurés vulnérables.

Situations de vulnérabilité locales, visées au travers des partenariats nationaux.

JEUNESSE



- Dispositif ASE
 - Etudiants (locaux et internationaux)
- Jeunes vulnérables des missions locales et CFA
- Autonomisation des mineurs en contrat insertion pro

DÉPENDANCE



- Seniors
- Personnes handicapées
 - Majeurs protégés
- Aidants (droit au répit)

PAUVRETÉ



- Précaires bénéficiaires de minima sociaux
 - Publics hébergés

EMPLOI



- Travailleurs indépendants
- Prévention de la désertion professionnelle
 - Demandeurs d'emploi

FAMILLE



- Maternité, naissance, jeunes parents
 - Séparation / monoparentalité
 - Perte d'un proche

SANTÉ



- Accès à un médecin traitant
- Renoncement aux soins
 - Invalidité
 - C2S / Planir
- Affection longue durée (ALD)
 - Suivi des AFI détenus

DIGITALISATION



- Création / utilisation du compte Ameli
 - Illectronisme

AUTRES



- Réinsertion sociale
- Aide alimentaire
- Aide au logement
- +Victimes attentats

LES PARCOURS ATTENTIONNÉS

L'approche populationnelle des parcours permet un meilleur repérage par nos accueils physique et centre de services.

La plupart des parcours intègre un lien avec les partenaires locaux, qui accompagnent déjà spécifiquement ces personnes vulnérables.

Quelques nouveautés :

- Transition de genres
- Recherche d'un médecin traitant pour les assurés en maladie longue durée

L'offre des parcours déjà déployée est en cours de mise à jour. Les newsletters de la CPAM informent également régulièrement les partenaires des modifications.

LES PARCOURS ATTENTIONNÉS CRÉATION DU PARCOURS « TRANSITION DE GENRE »

Une nouvelle offre de service nationale pour assurer un accompagnement attentionné des assurés en transition de genre :

- Un service centralisé à la CPAM 93, transparent pour les assurés qui restent en gestion dans leur caisse d'affiliation ;
- Le maintien d'une compétence spécifique capitalisée sur le traitement de situations complexes ;
- La CPAM 17 reste l'interlocuteur pour les assurés concernés de façon générale.

LES PARCOURS ATTENTIONNÉS

ACTION « ZÉRO PATIENT EN ALD SANS MÉDECIN TRAITANT »

Ambition 2023 :

- Réduire le nombre de patients atteints d'une affection longue durée sans médecin traitant (1964 assurés RG concernés en avril 2023),
- Objectif pour la CPAM 17 : 98 % des assurés en ALD avec un médecin traitant (MT) déclaré à fin 2023.

Actions menées :

- Information des patients concernés en avril 2023 -> possibilité de faire valoir un droit d'opposition (7 refus en retour).
- Envoi de listes de patients aux médecins ayant vu au moins 2 fois en consultation, au cours des 12 derniers mois, des assurés de 17 ans et + sans MT déclaré : 441 médecins concernés et 2 Centres de santé.
- Traitement en interne de la déclaration du MT après envoi de courriers « droit d'opposition » aux médecins et patients (622 déclarations réalisées le 11/12/23).

ACTION 2023 « ZÉRO PATIENT EN ALD SANS MÉDECIN TRAITANT »

Bilan de l'action fin 2023 :

97,41 %

de patients en
ALD avec un
MT déclaré

30^{ème}

place au
niveau
national

PERSPECTIVES

- Actions partenariales avec les exercices coordonnés (CPTS, MSP)

3

L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICES EN LIGNE



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICES EN LIGNE POUR LES 900 PARTENAIRES FÉDÉRÉS – LES PARCOURS ATTENTIONNÉS

Au contact régulier des publics et en particulier ceux qui ne viennent pas en accueil et n'ont pas de compte ameli, les partenaires de la CPAM de la Charente-Maritime constituent un réseau très impliqué dans l'accès aux droits et aux soins, et à la santé.

Au cours des prochains mois, la CPAM va développer ses parcours attentionnés assurés, en approfondissant la partie prévention afin que tous puissent avoir accès à l'information a minima.



Parce que, avoir un médecin traitant, une mutuelle, se soigner et pouvoir entretenir sa santé sont des prérequis maintenant partagés avec le réseau, il restera toujours et encore des personnes vulnérables peu repérées.



L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICES EN LIGNE POUR LES 900 PARTENAIRES FÉDÉRÉS – LE CONTACT SANS NIR (EXCEPTIONNEL)

Ajout d'une option dans les modalités de contact en ligne
Désormais et pour nous adresser ou demander des documents pour les assurés sans numéro de sécurité sociale complet, les partenaires peuvent nous solliciter également pour un assuré sans NIR. → → →



Numéro de téléphone* :

Numéro de Sécurité sociale (13 chiffres + clé) :

*Dans le cas exceptionnel d'absence de numéro définitif,
ne renseigner que la date de naissance dans le champ ci-dessous*

Date de naissance (JJ/MM/AA) :

Obligatoire si numéro de Sécurité sociale non renseigné



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICES EN LIGNE POUR LES 900 PARTENAIRES FÉDÉRÉS - LES MODALITÉS DE CONTACT

Pour les partenaires :

- Fiche de signalement renoncement aux soins → → →
- Adresse unique pôle Accès aux droits et aux soins Mission Accompagnement Santé, cf. site partenaires (en cours de MAJ)

A destination des assurés

- QR code pour prise de rendez-vous en ligne ...
... à partir de chez soi → → →
- Compte ameli – Catalogue des services en ligne



L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICES EN LIGNE POUR LES 900 PARTENAIRES FÉDÉRÉS - ENVOI DE DOCUMENTS EN LIGNE : DEPOTDOC

DEPOSER UN DOCUMENT



- C2S
- Paiement d'indemnités journalières
- Changement de RIB/IBAN
- Carte Vitale
- Informations administratives
- Demande Aides financières (sous condition de ressources)
- Détection renoncement aux soins
- Invalidité
- Demande de rdv

4

L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS (ADAS)

LE DROIT COMMUN VERSANT ASSURÉ-E, PROFESSIONNELS ET ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Accueil physique ou téléphonique
Traitement de la prise en charge de la demande en provenance...

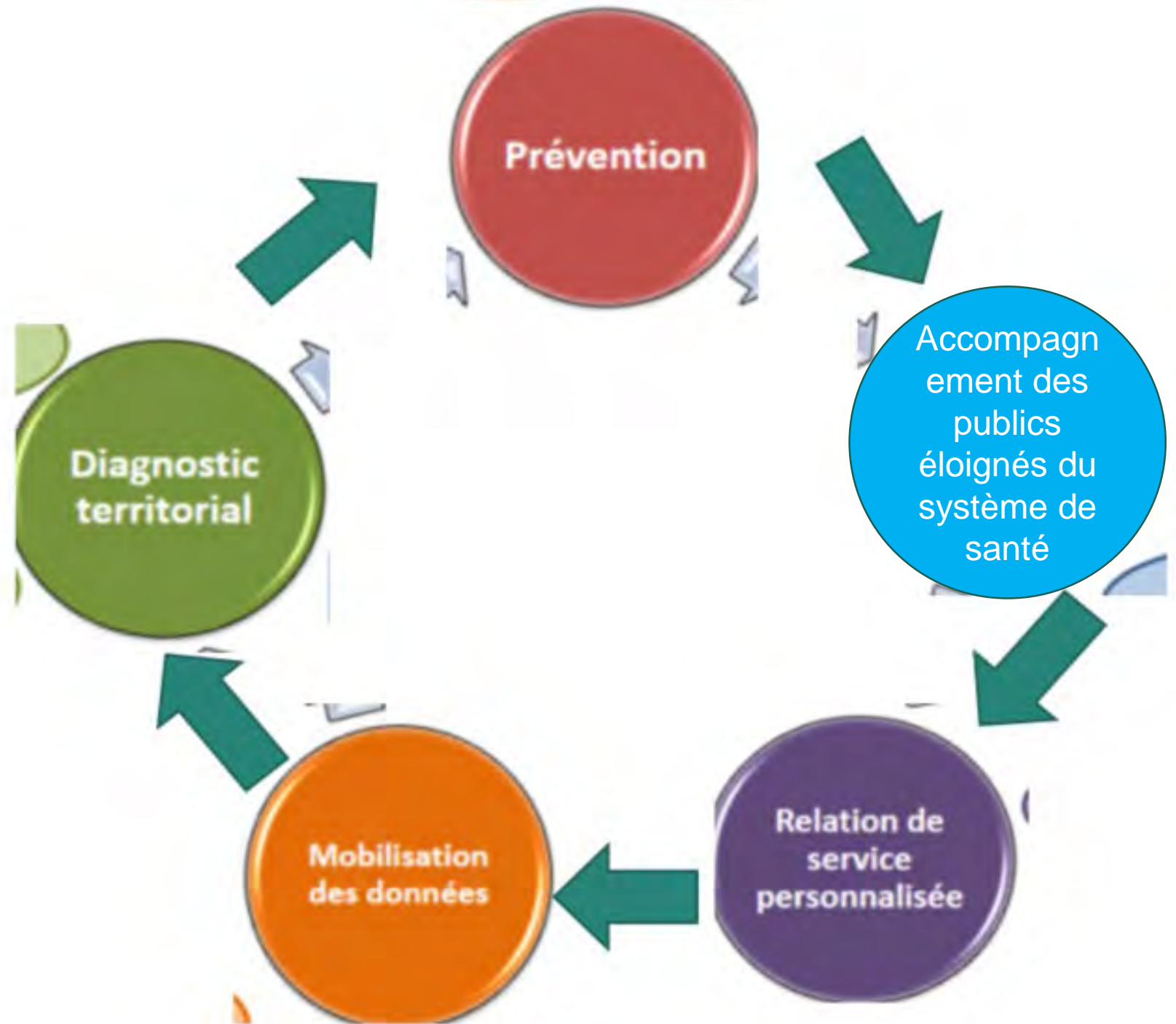
A large, detailed medical form titled 'feuille de soins - médecin'. It contains various sections for patient information, medical history, and treatment details. The form is printed on a light-colored background with orange and blue accents.A smaller form titled 'protocole de soins' with a purple header. It includes sections for 'diagnostic', 'évaluation', and 'plan de soins'. The form is designed for use by healthcare professionals to document care protocols.A form titled 'prescription d'une démarche de soins infirmiers' with a blue header. It includes sections for 'personne recevant les soins', 'évaluation', and 'plan de soins'. The form is designed for use by nurses to document care plans.A form titled 'feuille de soins infirmier' with a blue header. It includes sections for 'évaluation', 'plan de soins', and 'suivi'. The form is designed for use by nurses to document care plans.A form titled 'soins reçus à l'étranger' with a blue header. It includes sections for 'personne recevant les soins', 'évaluation', and 'plan de soins'. The form is designed for use by healthcare professionals to document care received abroad.

+ de 630 000 bénéficiaires, 17 millions de feuilles de soins transmises par les professionnels de santé, les établissements et les assurés du département

Boucle de services

**CPAM /
Partenaires**

**L'aller vers
et le pôle
Accès Aux
Droits et Aux
Soins**



Vous avez des difficultés à consulter un médecin ou faire soigner vos dents ?
A acheter des lunettes ou un appareil auditif ?
Afin de vous aider, merci de répondre aux quatre questions ci-dessous :

Partie réservée à l'assuré(e) :

1. Avez-vous un médecin traitant ?*

Oui Non

2. Allez-vous consulter votre médecin traitant quand vous en avez besoin ?*

Oui Non

3. Avez-vous réalisé tous les soins dont vous aviez besoin ?*

Oui Non

4. Avez-vous une mutuelle complémentaire et/ou bénéficiez-vous de la Complémentaire santé solidaire ?*

Oui Non

N° de Sécurité sociale et clé** :

Nom et prénom** :

Date de naissance** : (JJ/MM/AAAA)

N° de téléphone** :

Et/ou adresse mail** :

Pour quels soins êtes-vous en renoncement ?*

Il vous reste 800 caractères sur 800.

Inclusion numérique :

Seriez-vous intéressé(e) par un accompagnement gratuit à l'utilisation du compte amiel ?*

Oui Non

Souhaitez-vous bénéficier d'un accompagnement à l'utilisation du numérique ?*

Oui Non

J'accepte d'être recontacté(e) par la CPAM pour être accompagné(e) dans la réalisation de mon dossier.

Partie réservée à la structure ou association :

Nom de la structure / association** :

Adresse mail structure / association** :

J'autorise la CPAM à utiliser l'adresse mail ci-dessus à l'informé de la suite donnée à la demande.

* Champs obligatoires.

** Remplir au moins l'un des deux champs.

Les informations recueillies sont utiles à la gestion de votre dossier.

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition/limitation ou d'effacement. Ces droits s'exercent auprès du directeur de votre centre d'exercice médical de rattachement ou contactant le ou la délégué(e) à la protection des données (DPO).

En cas de difficulté dans l'application des droits demandés ci-dessus, vous pouvez tout introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés : CNIL, 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Action partenaire - Repérage d'une situation de renoncement aux soins, envoi du signalement en ligne à la CPAM, avec accord de l'assuré qui sera contacté par un agent du pôle ADAS. Prise en charge CPAM sous 48 h.

Action pôle ADAS : contact de l'assuré, plusieurs modalités de suivi sont possibles suivant l'origine du renoncement aux soins :

- démographie médicale,
- médecin traitant,
- carence de complémentaire santé,
- coût médical,
- étude aide financière individuelle éventuelle...

Le suivi du renoncement aux soins

par les partenaires

et les agents du pôle Accès aux Droits et Aux Soins (ADAS)



LE SUIVI DU RENONCEMENT AUX SOINS PAR LES PARTENAIRES ET LES AGENTS DU PÔLE ADAS – DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2024



794

Suivis créés



560

Suivis en
cours



402

Suivis
clôturés,
« soins
réalisés



375

Suivis
clôturés,
« sans soin
réalisé »



173

Suivis
clôturés,
autres
motifs

L'INFORMATION DES ASSURÉS ET DES PARTENAIRES

Canaux :

- compte ameli (dont les campagnes marketing) et le tchatBOT,
- centre de services et accueils CPAM,
- maisons France Services,
- webinaires assurés et partenaires,
- site internet dédié aux partenaires,
- newsletters mensuelles...

Informations relayées par nos partenaires :

- données nationales ; extraites d'ameli appli ou site,
- données locales extraites du site partenaires CPAM, des webinaires, des newsletters...



LES WEBCONFÉRENCES 2023 ET 2024

1 web conférence tout public par semaine avec plusieurs thématiques régulières + 2 web conférences dédiées partenaires (janv. et sept.) → → →

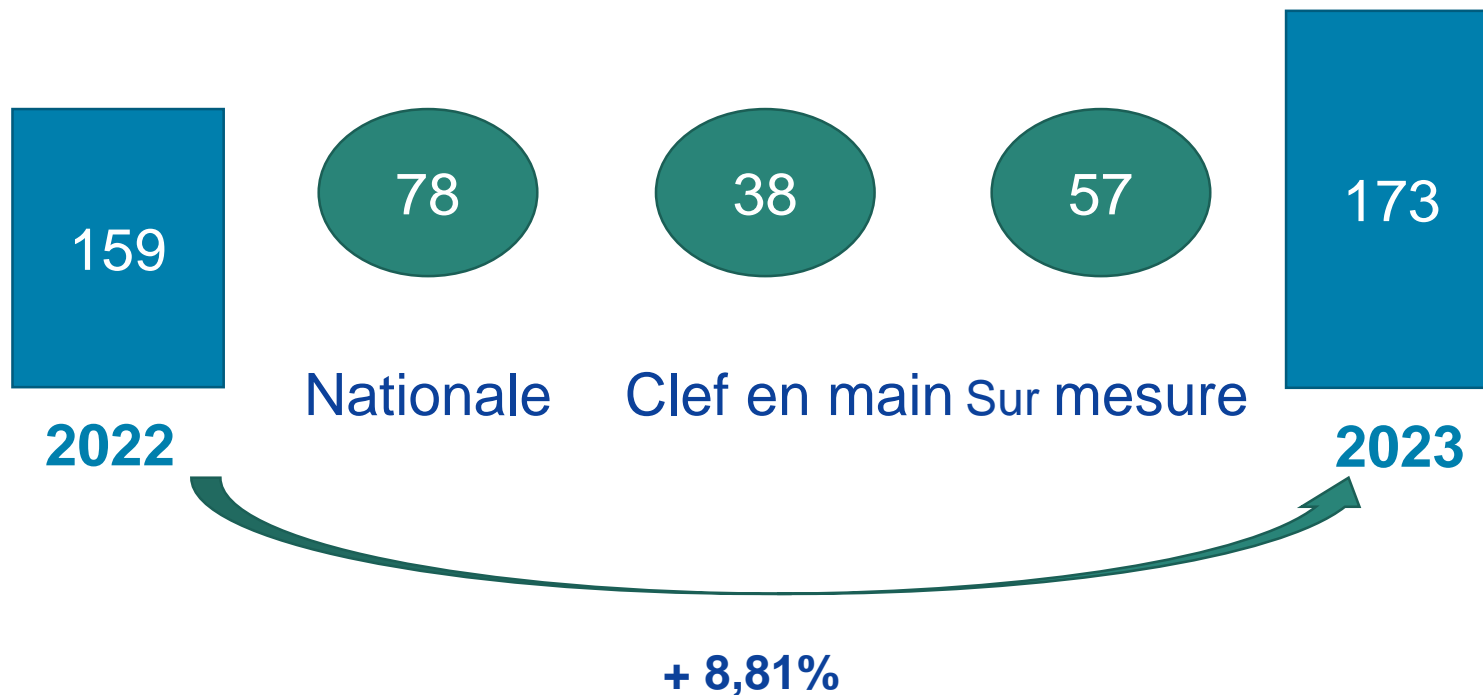
- Tout savoir sur la C2S
- Comment renouveler vos droits à la C2S
- Comment contacter votre CPAM
- L'examen de prévention en santé
- Micro entrepreneurs : quelles cotisations pour quelles prestations ?
- Travailleurs indépendants : les dispositifs d'aides de l'Urssaf/CPAM et CAF
- + d'autres thématiques complémentaires. Cf. newsletters pour la planification du mois en cours.



La chaîne de la CPAM 17 sur Webikeo.fr connaît un véritable succès avec (*chiffres 2023*) :

➔ 15 650 abonnés, 39 webinaires proposés, 9737 inscriptions, soit une moyenne de 250 inscriptions par webinaire, 2 721 visionnages en replay.

CONTACTS CAMPAGNES MARKETING – ZOOM SUR LES CAMPAGNES ASSURÉS 2023 – CPAM 17



Une **augmentation de plus de 8%** des envois des campagnes à destination des assurés par rapport à 2022.

Population CPAM 17 ciblée en 2023 par toutes campagnes Osmose confondues et tous canaux (*Email/Courrier/SMS/Messa ge voca*) .  **L'Assurance**

Au 03/05/24 : 133 campagnes inscrites au plan de diffusion CPAM 17

EVOLUTION DU COMPTE AMELI

Depuis le **17 octobre**, suite à la mise en place du nouveau palier du compte ameli web, **les règles sur le consentement marketing ont changé.**

Désormais, l'usage du compte ameli induit l'acceptation de toutes les communications de l'Assurance maladie.

→ La seule autorisation demandée à l'assuré concerne les messages de l'Assurance maladie ou de ses partenaires sur des travaux de recherches ou des études dans le domaine de la santé.

Ce changement des règles de consentement marketing vaut également pour les assurés non-adhérents du compte ameli, pour lesquels la CPAM possède un numéro de téléphone fixe ou mobile.

EXEMPLES DE COMMUNICATIONS ATTENTIONNÉES ET ENJEUX

Prévention : CNAM - Organisation rénovée des invitations aux dépistages organisés des cancers – 3 niveaux de mise en œuvre.

Prévention : CNAM - Aller vers – Déploiement des plateaux d'appels sortants → des appels sortants personnalisés auprès des publics fragiles par la CPAM de Périgueux.

COG AT/MP*: CNAM - La sous déclaration des maladies professionnelles.

**Convention d'objectifs et de gestion accidents du travail et maladies professionnelles.*

CNAM : ORGANISATION RÉNOVÉE DES INVITATIONS AUX DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS

Le dispositif confié à l'AM repose sur 3 niveaux d'intervention :

1^{er} niveau : un dispositif national d'invitations/relances, par courriel et courrier, aux assurés éligibles aux différentes campagnes de prévention.

2^{ème} niveau : un dispositif national d'Aller Vers individualisé, auprès des populations les plus fragiles et les plus éloignées du système de santé, par la mise en œuvre d'appels sortants via les plateaux AV PREVENTION

+ envoi d'un sms préalable à l'appel pour prévenir les assurés.

3^{ème} niveau : un déploiement d'opérations d'Aller vers collectif sur les territoires, à l'appui des diagnostics territoriaux, en lien avec les ARS, les DCGDR et les partenaires locaux.

**Organisation décrite par l'arrêté du 16 janvier 2024*

CNAM - ALLERS VERS PREVENTION

DEPLOIEMENT DES PLATEAUX D'APPELS SORTANTS

Une nouvelle offre de service nationale déployée dès janvier 2024 :

- 7 plateaux d'appels sortants hébergeant une centaine de Conseillers de service (financement national)
- Pilotés par la Cnam à l'appui de la caisse de Périgueux prévention au service de l'ensemble des caisses
- **Chargés de réaliser des appels sortants personnalisés auprès des publics fragiles sur les programmes nationaux de prévention prioritaires, en commençant par les DO des cancers (colorectal, sein et utérus)**

7 Plateaux constitués :

- CPAM de l'Eure
- CPAM des Vosges
- CPAM du Puy en Velay
- CPAM du Tarn
- CPAM de Meurthe et Moselle
- CPAM de Dordogne (ancien CNMAS)
- CGSS de Guyane

PROJET CNAM - UN ENJEU DE LA FUTURE COG AT/MP : LUTTER CONTRE LA SOUS-DÉCLARATION DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Branche AT-MP : Financée par les cotisations employeurs, elle couvre les travailleurs contre les risques accidents du travail et maladies professionnelles.

Ses 3 missions principales sont : la prévention des risques professionnels ; la reconnaissance et la réparation des AT/ MP et la Tarification

Enjeux d'accès aux droits

- 1,9 millions de salariés couverts
- Mieux pris en charge et mieux indemnisé en ATMP
- Un statut de victime qui soulage / répare

Enjeux de santé publique

- Identifier les facteurs exposants
- Détecter les entreprises à forte sinistralités
- Cibler les secteurs d'activités touchés

Enjeux financier

- 1,2 à 2, 1 milliard d'euros => coût pour l'assurance maladie
- 1 milliard reversé par la branche AT-MP

L'ÉVOLUTION DE L'ALLER VERS SUR LE TERRITOIRE DE LA CPAM

L'action territoriale en sus de l'Aller vers : la CPAM et les contrats de ville

Cosignataire de 4 contrats de ville à partir de 2024, la CPAM contribuera à l'accès aux droits et aux soins des populations vulnérables qui résident sur les quartiers prioritaires de la ville pour La Rochelle, Rochefort, Royan et Saintes.

Diverses actions seront proposées aux habitants en plus du droit commun, et menées sur le terrain. La CPAM pourra être associée à d'autres partenaires terrain comme la CAF, France Travail, les CCAS, les centres sociaux...

Cette réalisation illustrera la dimension territoriale menée notamment avec l'Aller vers.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

ACTION PARTENAIRE TERRAIN - DÉCOUVERTE



Equipe Mobile d'Intervention
Au service des Personnes Agées en situation
de Handicap Vieillissantes

*A partir de 50ans ou plus tardivement en
fonction de signes prématurés de vieillissement*

Action terrain en lien
avec le DAC PTA
Dispositif d'appui à la
Coordination pour
faciliter les parcours de
santé et préserver
l'autonomie

- ✓ Permettre le maintien dans le lieu de résidence de la personne (le domicile étant la résidence principale, L'E.H.P.A, L'E.H.P.A.D, le Foyer de vie, le foyer d'hébergement...),
- ✓ L'accompagner si nécessaire vers un lieu de vie plus adapté à ses besoins actuels,
- ✓ Permettre et préparer l'accompagnement vers un E.H.P.A.D, et mettre en place un accompagnement de la personne et un soutien à l'équipe,
- ✓ Avoir un rôle de prévention, autant dans le domaine de la santé, que de la sécurité dite domestique,
- ✓ Maintenir et développer les capacités d'autonomie au maintien à domicile,
- ✓ Garantir la continuité des parcours et adapter l'environnement en mobilisant notamment le réseau de partenaires et l'équipe pluridisciplinaire,
- ✓ Assurer la continuité du suivi médical et des soins nécessaires, faciliter l'accès aux soins,
- ✓ Co-construire des accompagnements sur mesure,
- ✓ Soutenir l'environnement familial et des accompagnants,
- ✓ Permettre aux personnes accompagnées de piloter leur projet personnalisé,
- ✓ Faciliter les espaces et les temps de réflexion sans a priori,
- ✓ Donner toute l'information nécessaire pour permettre le choix éclairé.

ACTION PARTENAIRE TERRAIN – DÉCOUVERTE – EMI PSHV EMMANUELLE

EQUIPE MOBILE D'INTERVENTION AU SERVICE DES PERSONNES ÂGES EN SITUATION DE HANDICAP VIEILLISSANTES



Conditions d'admission

- ✚ Personne en situation de handicap vieillissante 50 ans et plus
- ✚ Trouble du Développement Intellectuel, Trouble du Spectre Autistique, Trouble psychique
- ✚ Etude de la demande en Commission d'Admission et de Suivi

Modalités d'intervention

- Sur des temps déterminés et en lien avec le projet personnalisé, au lieu de vie ou en extérieur
- De manière ponctuelle sur une durée déterminée
- Du lundi au vendredi en fonction des besoins et ponctuellement le samedi

Lieux d'interventions

Domicile

Etablissement

Dans un rayon de 40km à partir de Châtelailion

PAUSE 12 MN

5

LES CPTS* ET LA PRÉVENTION, MON ESPACE SANTÉ

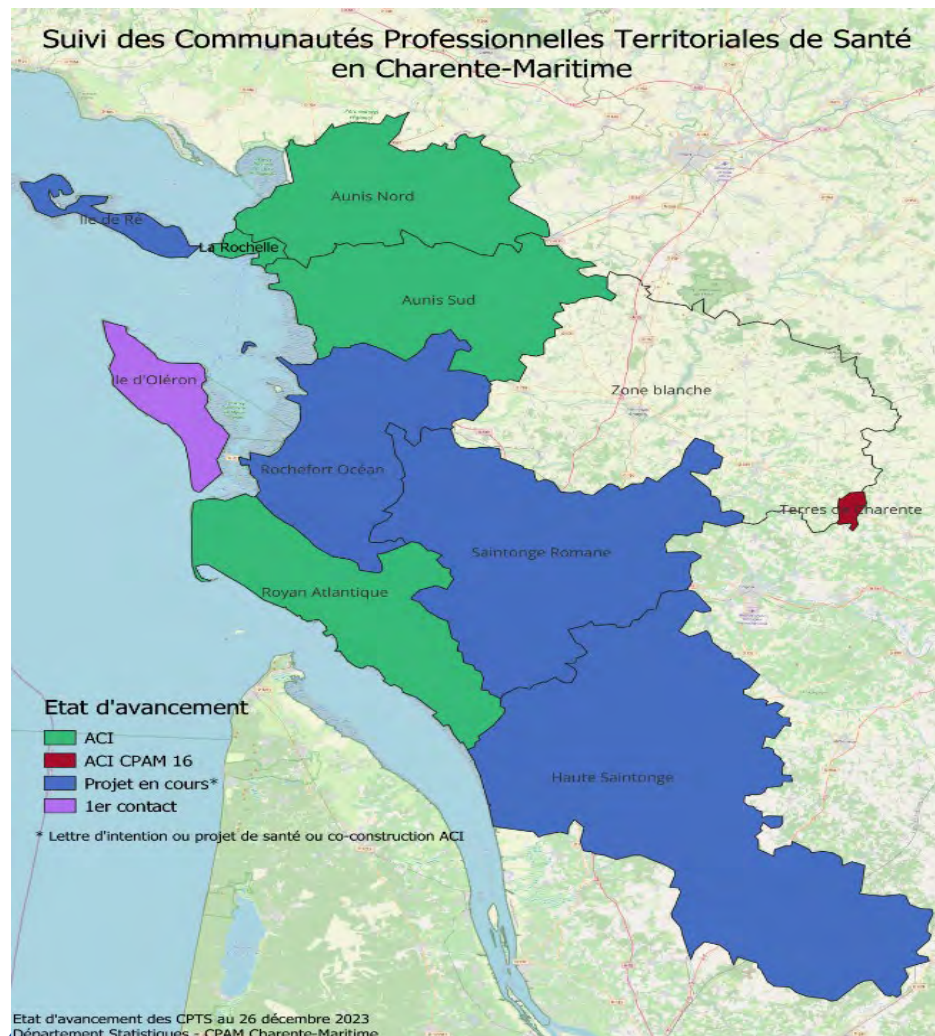
**COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ*



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

POINT DE SITUATION



Niveau d'avancement	CPTS concernée	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2022	% de la population
CPTS conventionnées	Aunis Nord	84 822	13 %
	La Rochelle	77 205	11,9 %
	Aunis Sud	75 095	11,5 %
	Royan Atlantique	83 661	12,8 %
	Terres de Charente	312	0%
	TOTAL	321 095	49,2 %
CPTS en cours de construction	Ile de Ré	17 389	2,7 %
	Rochefort	63 480	9,7 %
	Saintonge Romane	106 002	16,3 %
	Haute-Saintonge	55 623	8,5 %
	TOTAL	242 494	37,2 %
CPTS projets émergents	Ile d'Oléron	21 972	3,4 %
Zones blanches	Secteurs de Saint Jean d'Angély et de Marennes	65 797	10,1 %
TOTAL		651 358	100 %

**86,4 % de la population couverte (toutes étapes confondues)
Au 21 février 2023**

LES CPTS, C'EST...

Le fruit de l'initiative des acteurs de santé du territoire, aboutissant à :



Permettant de répondre à 4 enjeux majeurs :



UNE RÉPONSE QUI S'INSCRIT DANS LE CADRE DE MISSIONS PRIORITAIRES ET OPTIONNELLES

4 missions prioritaires à mettre en œuvre progressivement :

1. Amélioration de l'accès aux soins		2. Organisation de parcours pluri professionnels autour du patient	3. Développement des actions territoriales de prévention	4. Réponse aux crises sanitaires graves
Faciliter l'accès à un médecin traitant	Contribuer à l'amélioration des soins non programmés de ville			
EXEMPLES => Organiser le repérage et la prise en charge des patients sans médecin traitant	S'articuler avec le SAS pour répondre aux demandes de soins non programmés	identifier les risques de ruptures de prise en charge et mettre en place les parcours adaptés en lien avec les Ets, notamment pour sécuriser les sorties d'hospitalisation et favoriser le maintien à domicile	Mettre en place des actions de prévention, de dépistage et de promotion de la santé les plus pertinentes au regard des besoins de la population et des recommandations scientifiquement validées	Rédiger un plan de réponse aux crises sanitaires, effectif en cas de crise sanitaire grave et superviser sa mise en place sur le territoire

2 missions complémentaires (option) :

5. Actions en faveur de la qualité et de la pertinence des soins	6. Actions en faveur de l'accompagnement des PS sur le territoire
Développer des démarches qualité dans une dimension pluriprofessionnelle pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients (par exemple : groupe d'analyse des pratiques)	Promouvoir et faciliter l'installation et la qualité des conditions d'exercice des professionnels de santé, notamment dans les zones en tension démographique



Bon à savoir

Ce sont les professionnels de santé eux-mêmes qui identifient, construisent et pilotent leur projet de santé en regard du diagnostic territorial, de leur temps, de leurs compétences, en cohérence avec les missions prévues par l'accord conventionnel tout en mettant en place les actions nationales.

LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ASSURANCE MALADIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

1

Améliorer les taux de participation aux dépistage organisés des **CANCERS**



- **Inviter** tous les assurés éligibles (1^{er} janvier 2024)
- **Aller-vers** les assurés en retard de dépistage
- Rendre les dépistages plus accessibles (**élargissement de l'offre**)

2

Renforcer la couverture **VACCINALE** de la population



- Accompagner les campagnes de vaccination **grippe et covid**
- Appuyer la campagne nationale de vaccination contre les **HPV**

3

Généraliser le dépistage précoce chez l'**ENFANT**



- Généraliser les dépistages des **troubles visuels et du langage** en maternelle
- Génération sans carie / **Génération MT'Dents**
- Déploiement du programme **Mission Retrouve Ton Cap**

4

Déployer des **BILANS DE PREVENTION** aux âges clés



- Mettre en place les **bilans de prévention** aux 4 « âges clefs de la vie »
- Mobiliser les **CES** pour déployer cette stratégie auprès des plus précaires

LES APPELS À PROJETS PORTÉS PAR L'ASSURANCE MALADIE

Les appels à projets 2024 (les projets sont pluriannuels)

- « **Moi(s) sans tabac** » : dispositif visant à accompagner les actions dédiées à la sensibilisation et aux recrutements des fumeurs durant le mois d'octobre et à l'accompagnement à l'arrêt du tabac en novembre.
- **Dépistages organisés des cancers** : dispositif visant à financer les actions locales destinées à inciter à la réalisation des dépistages des cancers
- **Santé sexuelle** : dispositif visant à financer les actions locales visant à promouvoir la contraception et à prévenir les maladies sexuellement transmissibles
- **Prévention des maladies infectieuses : grippe et covid-19** : dispositif visant à financer les actions de promotion de la vaccination contre la grippe et la Covid-19

NOUVEAUTÉ

▪ **Actions innovantes** : ce dispositif aura pour ambition de financer les actions dédiées à la santé environnementale, à la promotion de la vaccination (hors grippe) et à l'activité physique adaptée : lancement en septembre 2024

NOUVEAUTÉ

Les cahiers de charges des appels à projets de l'Assurance Maladie seront désormais disponibles sur le site partenaires

MON ESPACE SANTÉ

Depuis avril 2024, un agenda vient compléter les 3 autres fonctionnalités déjà à disposition des assurés dans Mon espace santé : le dossier médical, la messagerie sécurisée et le catalogue d'applications.

Dans cet agenda, chacun peut retrouver, le **calendrier prévisionnel rassemblant tous les rendez-vous importants pour le suivi de sa santé, et de celle de sa famille** : examens, dépistages ou vaccinations à venir et à réaliser selon l'âge, que ce soit pour les adultes ou pour les enfants.



MON ESPACE SANTÉ



Pensez à activer Votre espace personnel... Mon Espace Santé.



Le service public pour gérer sa santé

Vous avez la main sur votre santé

Mon espace santé vous permet de stocker et partager vos documents et données de santé en toute confidentialité.

Activer Mon espace santé

Besoin d'aide



Vous serez ensuite en capacité :

- De renseigner la personne de confiance,
- De mémoriser les comptes rendus et résultats examens résiduels,
- De préciser toutes les informations souhaitées..

Retour en haut ^

6

LA MÉDIATION



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

QUAND SOLLICITER LA MÉDIATION DE LA CPAM

- ● Le travail en médiation doit **se distinguer de la gestion d'une réclamation**

La réclamation fait interagir 2 antagonistes :



L'organisme qui a pris une décision

Le réclamant qui conteste la décision



Le **médiateur** prend la place du **tiers intervenant** dans le litige pour interagir et rétablir un équilibre.

SAISIR LA MÉDIATION SANS DÉMARCHE PRÉALABLE POUR 6 SITUATIONS

Un caractère d'urgence avéré

- Urgence médicale ou sociale
- Menace d'expulsion
- Rupture de droits
- (...)

Une précarité

- Absence de revenus
- Changement de statut
- (...)

SAISIR LA MÉDIATION SANS DÉMARCHE PRÉALABLE POUR 6 SITUATIONS

Une situation nécessitant le concours de plusieurs intervenants

- Partenaires internes - externes
- Autres institutions
- Tiers (employeur, tuteur...)

L'absence de voie de recours

- Refus notifié par le CNSE pour les soins hors UE
- Refus d'aide financière
- (...)

CNSE : centre national des soins à l'étranger

SAISIR LA MÉDIATION SANS DÉMARCHE PRÉALABLE POUR 6 SITUATIONS

Un risque
médiatique

Une
situation
sensible

- Arrivée sur le territoire
- Premier emploi
- Perte d'un proche
- (...)

COMMENT SAISIR LA MÉDIATION

mediation.cpam-charente-maritime@assurance-maladie.fr

7

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSURÉS PAR LES PARTENAIRES (CONVENTIONNÉS OU FÉDÉRÉS) EN 2024 ET L'ÉVALUATION



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSURÉS PAR LES PARTENAIRES (CONVENTIONNÉS OU FÉDÉRÉS) EN 2024 – ÉVALUATION DE LA RELATION PARTENARIALE

Grille d'appréciation CNAM

Mesure et Amélioration des Partenariats - Efficacité

RÉSULTATS

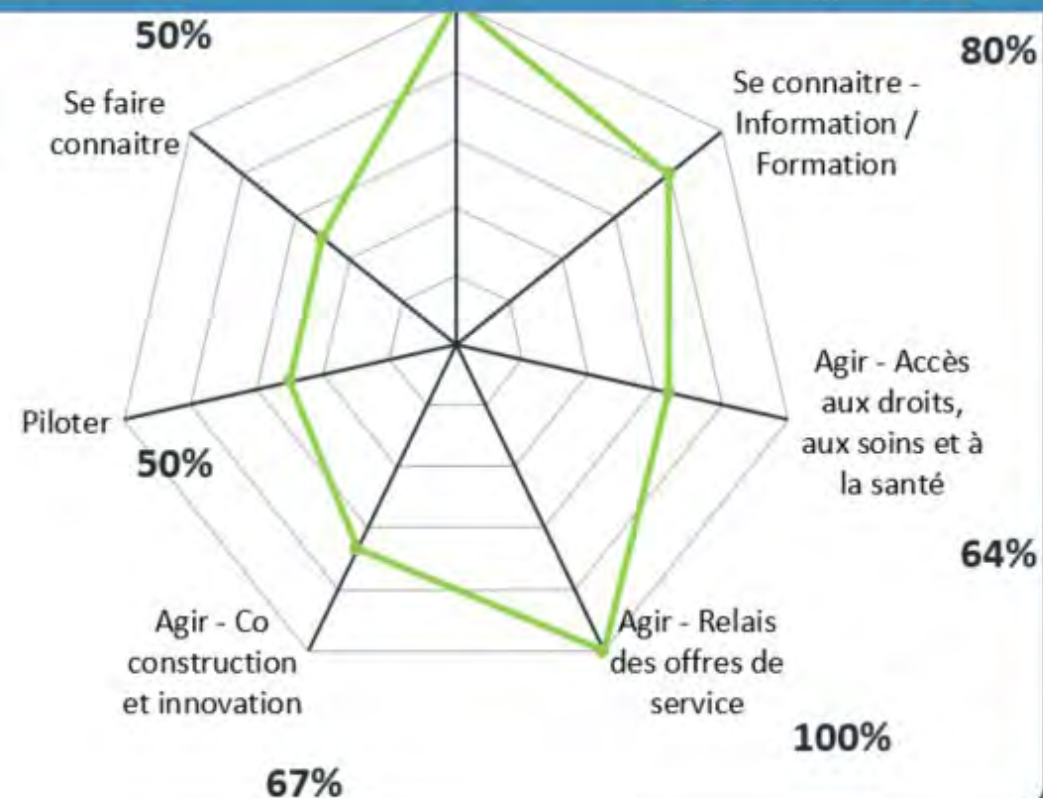


Pas de partenaire identifié

Navigation

Thématiques	Points	Score
Se connaître - Identification	14	100%
Se connaître - Information / Formation	8	80%
Agir - Accès aux droits, aux soins et à la santé	9	64%
Agir - Relais des offres de service	6	100%
Agir - Co construction et innovation	4	67%
Piloter	3	50%
Se faire connaître	2	50%
Score global	46	77%

Aucune question neutralisée



Interprétation des résultats

8

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES PARTENAIRES LORS DE L'INSCRIPTION ET TEMPS D'ÉCHANGE – ENQUÊTE DE SATISFACTION EN LIGNE



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

ENQUETE DE SATISFACTION

**Votre avis sur cette
rencontre nous
intéresse...**

Flashez ce dernier QR code
et complétez en ligne les
quelques questions...

**Merci d'avance pour vos
retours**



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime